

Affaire suivie par : **Julien MONOT / SERVICE DE L'URBANISME**

PERMIS DE LOTIR
Dossier n° : PL 2024 001
Autorisé le : 13/03/2025

Arrêté municipal n°25/060/DBA du 13 mars 2025

Arrêté municipal autorisant la SCI DU CARRIGOU (représentée par Monsieur Philippe JOUBERT) à réaliser un lotissement uni lot dénommé « JOUBERT 3 » numéroté 24 et de la définition du surplus numéroté 23 provenant du lot n°29 du lotissement JOUBERT de la section KOE, sur une propriété foncière leur appartenant d'une superficie d'assiette foncière de 10ha 31a environ, commune de DUMBEA.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'avis de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/VF/04/25 en date du 14 janvier 2025 ;

VU l'avis d'ENERCAL, référencé DBA2140 en date du 31 janvier 2025 ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 13850-2025/2-REP/DAEM en date du 14 février 2025 ;

VU la demande du permis de lotir présentée par :

Le Cabinet de géomètre-expert SELARL FREDERIC OXFORD

En date du : 18 décembre 2024

Déposée le : 30 décembre 2024